



MAIRIE DE CORGOLOIN

21700 CORGOLOIN

Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

LA VIE MUNICIPALE

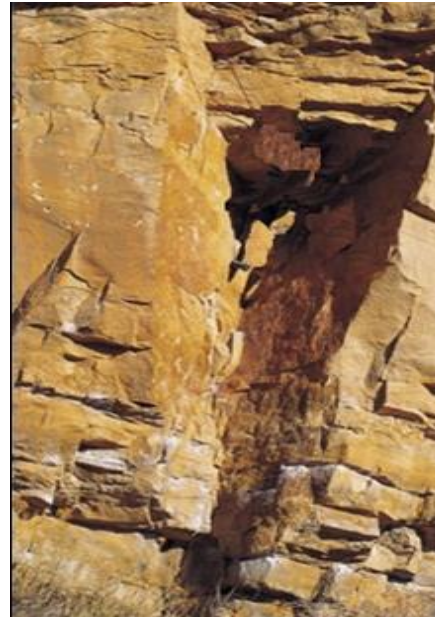
LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE ECONOMIQUE

INFORMATIONS

AGENDA

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal n°77

JUIN 2016

Comité de Rédaction :

Jacky MOULIN – Marie-Christine LECLERCQ -
Stéphanie DA COSTA - Laurence PATRU -
Pascale GATTI-CHEVILLON - Dominique VERET

L'EDITO

Mes Chers Concitoyens

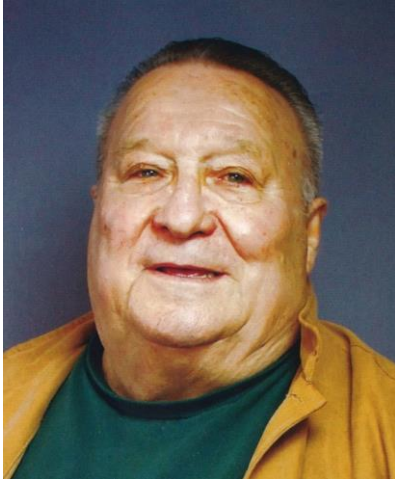


Photo Christophe Remondière

Lorsqu'en 2008, je me suis présenté à vos suffrages avec mon équipe et nos projets pour la Commune, vous nous avez élus dès le 1^{er} tour à une très large majorité, confiance renouvelée en 2014 dans les mêmes conditions.

Je tiens aujourd'hui à vous en remercier.

A ce propos, je voudrais vous rappeler l'engagement pris en 2008 de ne pas augmenter les impôts locaux relevant des compétences de la Commune. Jusqu'à ce jour, cet engagement a été tenu.

Je vous rappelle les taux votés des Taxes Directes Locales :

- Taxe d'Habitation : 5.61%
- Taxe Foncière (Bâti) : 14.03%
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 24.22%

(En 2012, le taux de la Taxe Foncière était passé de 14,83% à 14,03%).

Parallèlement, nous avons chaque année mis en œuvre des projets.

Malgré un contexte de baisse des Dotations Globales de l'Etat, mais baisse qui a été compensée par des subventions attribuées à la Commune à la fois par différents services de la Préfecture, du Conseil Départemental, de la Région, de la Réserve Parlementaire des Elus et du SICECO, ceci nous a donc permis de réaliser des projets importants sur la Commune.

Nous allons continuer à réaliser ceux-ci dans divers domaines :

.les Economies d'Energies

.l'amélioration de l'Environnement

.en partenariat avec ORVITIS la continuité du Développement du lotissement « SAUSSY »

.en partenariat avec la Communauté de Communes, la rénovation de la Halte -Garderie Cantine sur un terrain de 2300 m² qui a été mis à disposition par la Commune.

Nous continuerons en partenariat avec les Communes de Comblanchien et Premeaux-Prissey à développer le RPI « de la Côte de Nuits » pour maintenir les écoles.

Enfin d'autres projets sont en cours de réflexion (Vélo route sur la Voie Romaine, rénovation des routes lorsque les branchements Assainissement seront terminés).

Bien évidemment, au fur et à mesure de l'évolution de ces projets ou la mise en œuvre de ceux-ci, mon équipe et moi-même vous tiendrons informés de leur réalisation.

Cordialement à toutes et tous,

Croyez bien au dévouement de l'Equipe Municipale et de moi-même dans l'intérêt de la Commune.

Le Maire,
Jacky MOULIN

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MARS 2016

DELIBERATIONS FINANCES

Madame Stéphanie Da Costa ayant donné pouvoir à Mr Jacky Moulin

Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le Compte de Gestion 2015 présenté par Madame la Trésorière de Nuits-Saint-Georges.

Intervention de Madame Bosch Françoise

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 439 724,77€

Recettes : 474 875,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 246 626,42€

Recettes : 219 797,37€

RESTES A REALISER :

Dépenses : 54 773,73€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et sans augmentation les taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2016 comme suit :

*Taxe d'Habitation : 5,61%

*Taxe Foncière (Bâti) : 14,03%

*Taxe Foncière (Non Bâti) : 24,22%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2016, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 631 671,25€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 635 077,09€

DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT : 261 291,73€

TRAVAUX

Intervention de Mrs Philippe Héritier et Léonard Dillenschneider

*Point sur la sécurisation passage piétons sur la Route Départementale 974 et SICECO : signalisation du passage piéton sur RD974 accord sur la pose de deux panneaux ; prise de l'énergie sur le coffret public à proximité, les emplacements ont été définis (accord du Conseil Départemental). Un devis est présenté à la Commune.

*Rénovation Eclairage Public : point sur les remplacements des lampes sur divers endroits de la commune

*Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de plan de circulation à l'intérieur du village en demandant à chacun de l'étudier et d'y réfléchir.

*Projet VELOROUTE

Mrs Léonard Dillenschneider et Jean-Marc Page présentent le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée le 26 février 2016 avec le Conseil Départemental concernant le projet Véloroute Dijon-Beaune. Afin de définir les conditions administratives dans lesquelles le Département pourrait intervenir, un projet de convention est transmis à la commune pour étude et réflexion.

FESTIVITES

*Point sur l'organisation de la Commémoration du 8 Mai

*Festivités du 13 Juillet 2016 : Intervention de Mr Véret Dominique sur la préparation de ces festivités, devis, réunion programmée avec la Commission communale..

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la Buvette de ce 13 juillet à l'association « Tête et Jambes » de Corgoloin. Un courrier sera adressé au Président de cette association.

PERSONNES AGEES

Mme Laurence Patru informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à deux réunions : commission "personnes âgées et habitat social" de la communauté de communes de NUITS SAINT GEORGES du 07/03/2016 et réunion de présentation du 16/03/2016, par la FAPA et ses partenaires, du programme de prévention santé séniors.

AUTOMATE D'ALERTE

La Préfecture de la Côte d'Or a demandé la mise à jour pour 2016 de cette liste. Y figurent les coordonnées du Maire et des 4 Adjoints.

CLIMATS DE BOURGOGNE

Mr Page Jean-Marc présente un compte-rendu de 3 réunions auxquelles il a assisté dans le cadre du Plan Paysage périmètre du Bassin Carrier de Comblanchien (Maison de la Pierre et de la Vigne, traversée communes, aménagements de la RD et mise en valeur des anciennes carrières).

CLUB « SOURIANIS AU PASSE »

Un courrier sera adressé au Président de l'Association en réponse à ses demandes (subvention, utilisation d'une boîte aux lettres).

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

BUDGET 2016

Mr le Maire et Mme Françoise Bosch informent le Conseil Municipal des montants communiqués de la Dotation Globale Forfaitaire et Dotation de Solidarité Rurale pour 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2015 du CCAS, puisque le CCAS a été supprimé à la date du 31 décembre 2015.

TRAVAUX

***AIRE DE JEUX TERRAIN MULTI-SPORTS**

Le Conseil Municipal est informé d'une subvention allouée à la Commune d'un montant de 5000€ au titre de « subvention exceptionnelle » pour l'implantation de l'aire de jeux terrain multi-sports.

***SICECO**

Philippe Héritier fait un point sur les travaux avec le SICECO

***MISE EN PLACE DES POUBELLES**

L'information est donnée sur la mise en place des poubelles sur la commune.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Il est rappelé le déroulement de la Commémoration du 8 Mai :

-10H45 : Rassemblement Place de la Mairie

-11H : Défilé – Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

-11H30 : Vin d'Honneur offert par la Municipalité à la salle polyvalente.

FESTIVITES

13 Juillet 2016 : La Commission communale travaille sur l'organisation de ces festivités.

Repas à la salle des fêtes : Une date est avancée pour l'organisation du repas de la commune à la salle des fêtes pour les Personnes Agées.

PORTES OUVERTES ORVITIS

Orvitis organisera deux journées « porte-ouverte » au lotissement « SAUSSY » les 27 et 28 Mai prochain. Des flyers seront mis à disposition très prochainement.

RESTAURATION SCOLAIRE HALTE GARDERIE

Stéphanie Da Costa donne des informations sur l'évolution des horaires d'ouverture et de fermeture du Restaurant Scolaire Halte-garderie à partir de la rentrée scolaire 2016 (7h-19h) ainsi que de la grille des tarifs.

Stéphanie Da Costa présente de même le compte-rendu d'une réunion sécurité à laquelle elle a assisté à Nuits-St-Georges avec la Gendarmerie.

COMMISSION ACTIONS SOCIALES

Le compte-rendu de la réunion de la Commission Actions Sociales en date du 4 avril 2016 est présenté par Laurence Patru.

DELIBERATION PROJET VELOURUTE

A travers son schéma cyclable de Juin 2003, amendé le 9 novembre 2007, le Département a décidé de réaliser un réseau de véloroute et voies vertes qui longent pour partie le canal de Bourgogne, la côte viticole et la Saône.

La section Beaune/Premeaux-Prissey est un premier maillon de 20 kms qui permettra de relier ces deux communes et, à terme, Beaune à l'agglomération dijonnaise.

Un projet de convention est présenté en séance. Le tracé de la route est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

-11 VOIX POUR

- 2 VOIX CONTRE

autorise le Maire à signer ladite convention.

COMMUNE DE CORGOLOIN

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

DELIBERATION

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS DU PAYS DE NUITS-SAINT-GEORGES ET DE GEVREY-CHAMBERTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme son accord pour la fusion des trois communautés de Communes et valide la répartition de droit commun avec deux délégués pour la commune de Corgoloin, Mr le Maire Jacky Moulin et le 1^{er} Adjoint, Mr Léonard Dillenschneider.

FESTIVITES

Les festivités du 13 juillet 2016, du Concert à l'Eglise de Corgoloin le 9 Octobre 2016 et de la date du repas des Anciens sont abordées et discutées par le Conseil Municipal.

TRAVAUX

Une négociation est en cours avec des riverains pour signer une convention de passage pour des travaux de rénovation de la Halte-garderie et d'un self-service pour enfants.

Mr Jean-Marc Page fait le point sur l'ensemble des travaux à effectuer en 2016 dans le cadre de l'Accessibilité de la Salle des Fêtes.

Mr Philippe Héritier aborde les travaux en cours dans le cadre du SICECO.

Un rendez-vous sera demandé avec le Conseil Départemental sur la diminution de la vitesse de circulation entre le Pont SNCF et l'entrée de Corgoloin. Un panneau « Stop » est mis en place sur la Voie Communale venant d'Antilly au Hameau de Moux. Des travaux de peinture routière ont été réalisés dans le village ainsi que du fleurissement.

VELOROUTE DIJON-BEAUNE TRANCHE 1

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal ayant pris une délibération autorisant le Maire à signer la convention, la procédure analogue sera initiée en Commission Permanente du Conseil Départemental le 13 juin 2016 en vue d'autoriser la signature de son Président.

CAS

Mme Laurence Patru explique aux membres du Conseil Municipal l'opération « Terracycle »

BULLETTIN MUNICIPAL

La Commission communale prépare la prochaine édition.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale dans le cadre de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

INFORMATIONS MUNICIPALES

INFORMATION CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Je me permets de vous rappeler tout d'abord que l'Assainissement relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges.

Actuellement, les travaux de l'Assainissement concernant la commune de Corgoloin sont terminés.

L'ensemble des travaux d'Assainissement part de la commune de Magny-les-Villers et de Villers-la-Faye en passant par le village de Corgoloin pour rejoindre par Comblanchien et Premeaux-Prissey, la Station d'Épuration de Quincey.

Certains travaux ne sont toujours pas terminés et non réceptionnés.

Dès que la réception de l'ensemble des travaux sera réalisée, la Communauté de Communes compétente, adressera un courrier à chacun des habitants concernés.

Cette lettre précisera les délais pour effectuer le branchement et la redevance liée à ce branchement qui sera perçue par la Communauté de Communes du Pays de Nuits.

Si certains habitants, suite à des travaux sur leur propriété et ce dès maintenant, estiment qu'il est nécessaire de conduire parallèlement ces travaux et le branchement, il leur est recommandé d'adresser une lettre à « Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, Service Assainissement, 1 Rue Lavoisier – 21700 Nuits-Saint-Georges » en présentant les arguments de la spécificité de ces travaux.

Chacun des Adjointes et des Conseillers Municipaux a connaissance de ces éléments. Vous pouvez donc les solliciter.

Cordialement à vous,

Le Maire,

Jacky Moulin

Information sur authentification de signature par le Maire

Vous pouvez être amené à demander une authentification de votre signature par le Maire.

ATTENTION : celle-ci ne peut se faire qu'aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir signé le document auparavant
- Apposer votre signature devant le Maire ou devant la secrétaire de Mairie

VIGILANCE ATTENTATS

Les écoles et les mairies ont été sensibilisées par la gendarmerie sur la menace terroriste existante ; le but n'étant pas d'affoler la population mais plutôt d'anticiper et d'adopter de bons réflexes. Des exercices d'évaluation ont été réalisés dans les écoles afin de dresser des bilans et un guide de "bonnes pratiques" a été remis aux enseignants. Une organisation préalable peut permettre de mieux se protéger et de sauver des vies. Ces exercices deviendront récurrents au même titre que les exercices d'évacuation incendie afin que les enfants développent des réflexes.

Il est de la responsabilité de chacun d'être vigilant et attentif à tout agissement qui pourrait sembler suspect.

Stéphanie Da Costa, adjointe
Présidente du RPI de la Côte de Nuits

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Contact : M. Pierre CHOLLET (tel : 077 077 7005)

Son rôle : favoriser le dialogue et la recherche d'entente entre les personnes en désaccord, faciliter le règlement à l'amiable des conflits entre particuliers en matière de mitoyenneté, de recouvrement de sommes impayés, de litiges locatifs, de copropriété, de querelles de voisinage.

Lieux de rendez-vous : sur place dans le cas de mal façon, limite de propriété, baux ruraux, servitudes etc ..
en mairie de Nuits-Saint-Georges sur rendez-vous les Mardi après-midi auprès du secrétariat de
mairie de Nuits-Saint-Georges.

Une brochure est à votre disposition à la mairie

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) devient la commission d'Actions Sociales (CAS)



La Loi NOTRe du 07/08/2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu facultatif le Centre Communal d'Actions Sociales dans les communes de moins de 1500 habitants.

Afin de s'inscrire dans cette évolution, le Conseil Municipal, par délibération, a pris la décision de dissoudre son CCAS et de transférer ses compétences et son budget à une commission municipale d'actions sociales.

Les membres* de cette nouvelle Commission sont M. Jacky MOULIN, Maire, Mmes Françoise BOSCH, adjointe au maire, Laurence PATRU, conseillère municipale, Mélanie DESFOUX, Dominique GEORGEL, Martine HERITIER, Marie POULET, Dominique SOSNOWICZ, Corgolinoises.

La Commission d'Actions Sociales continuera ainsi à intervenir sur deux champs:

- L'Aide Sociale et les missions obligatoires (pré -inscription des dossiers d'aide sociale, domiciliation des personnes sans résidence stable, plan canicule et plan grand froid ...)
- L'action sociale extra légale ou des actions dites facultatives (actions de prévention, actions intergénérationnelles, l'aide aux personnes en situation de fragilité dans différents domaines de la vie courante...)

Les membres de la CAS sont d'ores et déjà à la tâche et divers nouveaux projets sont en cours d'étude.

* Pour rappel, de par leur domaine d'intervention auprès des personnes, tous les membres de cette commission sont soumis à l'obligation de discrétion.

PLAN CANICULE

Il est vrai, qu'en ce mois de mai, le soleil prend son temps pour pointer son « bout de rayon ». Restons cependant attentifs à nos proches, voisins, nos anciens, nos enfants lors de fortes chaleurs et encore plus si un PLAN CANICULE devait être déclenché. Dès à présent, si vous avez dans votre entourage des personnes fragiles, isolées, qui pourraient en souffrir, vous pouvez les signaler au secrétariat de la mairie et à vos élus. UN GRAND MERCI A TOUS ET TOUTES pour cette vigilance et ces actes de solidarité dont vous avez déjà fait preuve.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter, à ce sujet, sur les sites <http://www.inpes.sante.fr/>, <http://www.sante.gouv.fr/>.



Amicale du CIS DEUX COTES

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux-Cotes vous informe :

Vous souhaitez vous engager au service des autres ? Alors, relevez le défi !

Conditions d'engagement

Le recrutement est ouvert aux hommes et aux femmes satisfaisant aux conditions réglementaires.

Vous

- Avez entre 16 et 55 ans
- Jouissez de vos droits civiques
- Etes motivé(e)
- Etes en bonne condition physique
- Etre en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- Habitez à moins de 7 mn du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur
- Avez soif d'apprendre toutes les techniques pour **SAUVER DES VIES**

Si devenir sapeur-pompier est un rêve d'enfant, c'est à vous d'agir pour le concrétiser.

Ne restez plus au bord de la route sans savoir quoi faire...

Renseignez-vous sur toutes les possibilités qui s'offrent à vous...

Pourquoi ?

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public
- Accéder à une formation spécifique
- S'investir pleinement dans l'action
- Donner de son temps et recevoir la gratitude de la population
- Aider les autres
- La première marque de **CIVISME**

Comment ?

En rejoignant le Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur encadré par des hommes et des femmes formés et compétents qui ont décidé de transmettre leur passion aux générations futures pour que la flamme du **SAVOIR** et du **DEVOIR** ne s'éteigne pas.

Quelle procédure pour souscrire un engagement ?

Après un entretien avec le chef de votre centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contacts :

Adjudant-chef FOL Jérôme (chef de centre) 06.81.76.94.60

Adjudant-chef Vit Jean-Louis (adjoint au chef de centre) 06.87.38.96.88

EMBELLISSEMENT DE NOTRE COMMUNE, C'EST POSSIBLE



Recette :

- Rassemblez : 5 habitants,
- 3 conseillers municipaux
- 6 jeunes du conseil municipal des jeunes
- Un agent municipal et son tracteur
- 20 arbustes
- 200 géraniums
- Des tonneaux remis en état
- Quelques vasques
- 2 tonnes de terre végétale de Cussigny
- 6 sacs de terreaux
- De la bonne humeur et un peu d'énergie

Et vous obtiendrez au bout de 3 à 4 heures quelques beaux endroits fleuris et arborés.



La recette peut être reconduite sans problème, il suffit d'en réunir tous les ingrédients.

Cette première s'est déroulée samedi 14 mai au matin, c'est d'abord le bouche à oreilles qui a fonctionné ; mais nous sommes preneurs de toutes les bonnes volontés qui voudraient s'associer : rejoignez la commission et faites-vous connaître en Mairie ; nous prévoyons à l'automne une plantation de bulbes, venez avec nous !
En attendant, apportez votre contribution en embellissant le devant de votre maison, et en aidant vos voisins à le faire (certains le font déjà, merci à eux).

La commission environnement

(Jean-Marc Page, Raymonde Joigneault, Marie-Christine Leclercq, Pascale Gatti-Chevillon, Louis-Philippe Forey)

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COTE DE NUITS

La Communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges a décidé de modifier les horaires dans un souci d'harmonisation entre les différents sites et afin de proposer des temps d'accueil satisfaisant pour les parents. L'accueil de Corgoloin sera donc ouvert à la rentrée en périscolaire :

- dès 7 heures pour l'accueil du matin
- et jusqu'à 19 heures pour l'accueil du soir.

L'accueil de comblanchien sera ouvert :

- dès 7 heures pour l'accueil du matin
- plus d'accueil le soir, les enfants seront tous accueillis sur le site de Corgoloin.

Les tarifs, du fait de l'augmentation de l'amplitude horaire ont donc été adaptés suivant le modèle de Nuits Saint Georges à savoir au forfait unique matin et soir.

Les inscriptions pour la rentrée 2016 auront lieu du 30 mai au 1er juillet.

ACM CORGOLOIN

03.80.62.94.47

lafarandole-corgoloin@live.fr

VELOROUTE



Photo F.B

Cette véloroute reliera la voie entre Santenay, Beaune e Dijon.
Les travaux entre Ladoix-Serrigny et Corgoloin ont débuté Lundi 6 Juin à travers champs sur l'ancienne voie romaine et seront terminés pour le 14 Juillet.
Les travaux sont entièrement payés par le Département, soit 600.000 €
Cette voie sera réservée aux seuls cyclistes, ainsi qu'aux engins agricoles et riverains.
Pour la commune de Corgoloin, cette véloroute s'inscrit dans la réflexion globale de révision du plan de circulation e la commune qui sera proposé prochainement.

Ci-contre, pour la première réunion de chantier étaient présent Jacky Moulin, Hubert Pouillot, conseiller départemental, Gaston Ravaut, adjoint au maire de Ladoix-Serrigny

CIVISME

Bruit utilisation des engins à moteur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique, etc.) ne peuvent être effectués que **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 , le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h00 à 12h00**. L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par sa durée, soit par sa répétition, soit par son intensité.

Environnement

Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est obligatoire, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique (art R161.24 du code rural). Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc...) ces déchets doivent être emmenés aux déchetteries prévues à cet effet.

HORAIRES D'ETE du 1^{er} Avril 2016 au 31 Octobre 2016

QUINCEY

- >> Lundi 08h00-12h00
- >> Mercredi 14h00-18h00
- >> Samedi 08h00-12h00/14h00-18h00

NUITS-SAINT-GEORGES

- > du Lundi au Vendredi 14h00-18h00
- > Samedi 08h00-12h00/14h00-18h00

Des bacs de récupération pour compostage sont à votre disposition dans chaque quartier, ils sont **réservés uniquement** pour la tonte de gazon, petites tailles au sécateur (rosiers, buissons) désherbage.

Brûlage à l'air de tous déchets

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est **strictement interdit** sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Les Chiens

Quelques règles de civisme concernant les chiens :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens seuls divaguer sur la voie publique et sans maître. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et poubelles.

Le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^o classe.

Les Trottoirs

Chaque corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

La pluie s'est invitée, telle des larmes versées sur le sort de tant d'hommes et de femmes de 1916. Cependant, cent ans après, elle ne nous a pas empêchés de se souvenir d'eux, de leurs souffrances et courage.

Merci à tous ces braves qui nous ont permis de vivre dans un pays libre

Pour en savoir plus: <http://verdun2016.centenaire.org>



FESTIVITES DU 13 JUILLET



La Municipalité vous convie aux festivités du 13 Juillet qui se dérouleront Place de la Mairie à partir de 19h00

Repas sous chapiteau – Retraite aux flambeaux – Feux d'artifices – Animation musicale par DJ

La buvette sera tenue par l'association Tête et Jambes

Pour des raisons de sécurité et de nuisances sonores, les festivités s'arrêteront à 3h00 du matin.

MENUS

**Apéritif offert
Paella – Fromages – Dessert
Adultes : 12€00 - Enfants : 10€00**

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription au secrétariat de Mairie dès à présent

Règlement obligatoire à l'inscription (chèque ou espèces)
Pour des raisons de sécurité, le nombre d'inscrits sera strictement limité à 150 personnes (adultes et enfants).
Priorité sera donnée aux habitants de Corgoloin.

Clôture des inscriptions : Jeudi 7 Juillet

LA VIE ECONOMIQUE

MINI-CRECHE



Micro Crèche « L'île Aux Trésors »

La micro crèche L'île aux Trésors située 72 Rue du Petit Paris à Corgoloin, a ouvert ses portes Lundi 13 Juin. La micro crèche accueillera jusqu'à 10 enfants simultanément, âgés de 2 mois 1/2 jusqu'à leur scolarisation. Ils seront encadrés par une équipe de professionnels de la petite enfance dans des locaux spécialement adaptés à leur épanouissement, répondant aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité. Des places sont encore disponibles Pour toute demande de renseignement ou pour recevoir un dossier de pré-inscription vous pouvez contacter Mme Cindy ROMBOLETTI au 06 31 22 18 77 ou par mail : lile-aux-tresors@orange.fr



STATION AVIA



M. ROUSSEAU Pierre-André est le nouveau gérant de la Station Avia.

La station est ré-ouverte depuis le 5 Avril.

Outre les pompes à essence, vous trouverez à l'intérieur de la boutique un dépôt de pain, le journal Le Bien Public, de l'alimentation rapide à emporter ainsi qu'une machine à café. Deux employés travaillent à la station.

Début Juillet, il sera proposé aux automobilistes des pompes automatiques.

Courant 2017, il est prévu la réfection du bâtiment et de la boutique, une station de lavage, un service de gonflage de pneus.

Les horaires d'ouverture sont :

Du Lundi au Vendredi : 07h00 – 19h30

Samedi : 08h00 – 15h30

LA VIE ASSOCIATIVE

LA TETE ET LES JAMBES



Pour 2016/2017
Nos activités reprendront après les vendanges

Chorale "Les Voix de la Côte"

Inscription pour l'année de Septembre 2016 à Juin 2017 = 80€ plus 20€ d'adhésion
Reprise le Mardi 06 Septembre 2016 (Répétitions les mardis de 14h à 16h sauf congés scolaires)

Dessin Peinture

Inscription pour l'année de Octobre 2016 à Juin 2017 = 85€ plus 20€ d'adhésion
Reprise les Vendredis 07 et 21 Octobre 2016 (Cours un Vendredi par mois par section de 14h à 17h sauf congés scolaires) "il y a 2 sections"

Marche

Inscription pour l'année de Octobre 2016 à Juin 2017 = adhésion seule à l'Association 20€
Calendrier à définir (une marche par mois)

Nota : Adhésion à l'Association 15€ par personne si en couple.

Pour tous renseignements ou adhésion appeler le 0380629877

Site internet : <http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com/>



Association Lecture Jeunesse

Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité *Julien Green*

et que de rêves parmi les quelques 5000 ouvrages que compte la bibliothèque de Corgoloin... !!!!
Documentaires, albums, revues pour enfants (Images Doc, Moi je lis, Wapiti, Sciences et Vie junior...) et pour adultes (Cuisine et vins de France), BD, romans.... sont à votre disposition. Possibilité de

L'inscription est gratuite. 5 ouvrages peuvent être empruntés pour 4 semaines.

L'équipe propose également des animations :

* **Moments contés à venir :**

- **vendredi 1^{er} juillet** – 19h30 : Vive l'été !!



- **vendredi 22 juillet** – dans le cadre du festival national médiathèque de Nuits St Georges – rendez-vous à 19h30 vers la fontaine pour un voyage dans l'univers des coups de cœurs littéraires de vos bibliothécaires.

Partir en Livre et avec la collaboration de la

* **En octobre** : soirée Halloween et en **décembre** : Noël

- **En cours** : création d'un site internet et d'une newsletter (abonnement sur demande) / comité de lecture Jeunes (pour l'instant 8 enfants de 8 à 15 ans se retrouvent pour échanger sur leurs dernières lectures, mettre en place des petites expo....)
- En janvier : notre traditionnel LOTO

Accueil des lecteurs les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00 – fermeture en août

A très bientôt au pays des rêves !!

Présidente : Muriel JEANNIARD bibliotheque.corgoloin@laposte.net



INFORMATIONS DIVERSES

SERVICES & COMMERCES

MAIRIE : ouverture au public de 14h00 à 18h00 – Lundi – Mardi – Jeudi

AGENCE POSTALE COMMUNALE : ouverture du Lundi au Samedi de 09h00 à 11h30

BIBLIOTHEQUE : ouverture Mardi 16h30 – 18h30 / Samedi 10h00-12h00 (fermeture vacances scolaires)

Fermeture Estivale

AGENCE POSTALE COMMUNALE : DU 1^{er} AOUT AU 20 AOUT 2016

CONGES COIFFEUR : DU 4 AU 9 JUILLET 2016 INCLUS

CABINET MEDICAL : NON FIXE A CE JOUR

MAIRIE : OUVERTURE AUX JOURS ET HORAIRES HABITUELS

BIBLIOTHEQUE : VOIR LE TABLEAU D'AFFICHAGE

STATION AVIA : DU 31 JUILLET AU 21 AOUT

AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.

Marie-Thérèse Madeleine DELANGRE veuve BUGNOT, décédée le 26 Février 2016 à Corgoloin
Carmen OLIVARES épouse IBANEZ décédée le 18 Avril 2016 à Beaune
Louise Marie GUIZOUARN épouse SEGUIN décédée le 13 Mai 2016 à Reyrieux (01)

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents

Romane Charlie MOREL née à Dijon le 2 mars 2016
Anaé Thisbée CABIAC née à Beaune le 26 mars 2016
Cameline Sophie Alba GASNIER née à BEAUNE le 14 MAI 2016

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin	03 80 62 90 51
Docteurs Catineau & Durand Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois - 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 78 68 68 03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin – 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

VOS RENDEZ-VOUS

13 Juillet 2016 : Festivités place de la Mairie.

11 Septembre 2016 : Vide-Grenier organisé par l'AE2C à Comblanchien dans le Parc. Réservation possible au 06.14.47.45.92 - 2,5 € le mètre - Buffet/Buvette.

09 Octobre 2016 : Concert de chorales en l'église Saint-Anne à Corgoloin à 17h00 – Première partie Chorale de Corgoloin – Seconde partie : Chœur de Chambre OPUS71 qui chantera « Les vêpres se Matines » de Rachmaninov.

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations pour le 30 Septembre au plus tard. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.